

Motion sur le désengagement de l'Etat dans le financement des Transports Publics

M. LE MAIRE : Je vais maintenant vous proposer une motion et passer la parole à Bruno MEDJALDI, donc une motion proposée par le groupe majoritaire mais à laquelle tout le monde pourrait se rallier puisque je crois qu'elle a été votée dans de très nombreuses villes de France, entre autres me semble-t-il Bordeaux et Toulouse aussi.

M. Bruno MEDJALDI : Je vous en donne lecture : *«La canicule en France, en plus des conséquences dramatiques sur les personnes âgées, a eu des répercussions importantes sur la qualité de l'air dans les grandes agglomérations. L'agglomération bisontine n'a pas été épargnée par ce phénomène et, en août, la pollution par l'ozone a dépassé à sept reprises le seuil d'information et de recommandation des personnes sensibles. Cette pollution, essentiellement d'origine automobile, a une fois de plus démontré l'urgence d'un développement des transports en commun.*

C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal de Besançon déplore la décision gouvernementale de supprimer, en 2003, les subventions pour les Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) et les actions inscrites dans les Plans de Déplacements Urbains (PDU). Ce désengagement représente, à l'échelle de l'agglomération du Grand Besançon, une perte de recettes de 917 000 €.

Le Conseil Municipal de Besançon exprime aussi ses plus vives inquiétudes vis-à-vis du projet de loi de finances pour 2004, qui confirme la suppression pure et simple des crédits d'Etat affectés aux TCSP et aux PDU.

Alors que toutes les grandes villes, de toutes tendances politiques confondues, ont entrepris une politique alternative au tout-automobile en développant des projets de TCSP (tramway, bus), le gouvernement met en péril l'ensemble de ces chantiers ou contraint les villes à faire porter tout le poids de ces investissements sur la fiscalité locale.

La Ville de Besançon a inscrit dans son Plan Pluriannuel d'Investissements une somme annuelle de 1 million d'euros affectée au PDU : si la décision du Gouvernement devait être confirmée, la Ville ne pourrait sans doute pas conduire l'ensemble de ces projets.

Le Conseil Municipal rappelle les propos du Président de la République en septembre 2002, à Johannesburg, et les engagements de la France en terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les orientations prioritaires fixées par le schéma de service collectif Transport.

Alors que nous sommes au cœur de la semaine de sensibilisation vis-à-vis de la sécurité routière, il demande au Gouvernement de revenir sur ce gel de crédits et de traduire, dans les arbitrages budgétaires, la priorité qui doit être accordée à la politique des transports collectifs». Je vous remercie.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je trouve que cette motion est particulièrement démagogique. Vous commencez par la canicule, vous finissez par la sécurité routière, on est dans le catastrophisme alors qu'il s'agit de reports de crédits et s'il n'y a pas de Transports en Commun en Site Propre à court terme à Besançon, ce serait parce que le Gouvernement reporte des crédits cette année ! Lors du mandat précédent, -vous n'étiez pas à cette place-là Monsieur le Maire, vous étiez à côté- on nous a montré une maquette, on nous a montré un film en nous disant qu'on allait bientôt avoir un tram à guidage optique et on en est aujourd'hui à voter des études à l'agglomération. Alors, mettre sur le compte du Gouvernement les retards, ça me paraît vraiment excessif. Je trouve ça aberrant, très politique, très politicien, donc pour ma part je ne participerai pas au vote. Je remarque aussi que vous faites état d'inquiétudes quant à la fiscalité locale et quant à l'attitude de l'Etat et du Gouvernement. Je vous rappelle

que jusqu'alors les questions de décentralisation n'ont pas été traitées correctement par les gouvernements précédents en matière de fiscalité locale et qu'aujourd'hui il y a une réflexion sur une autonomie réelle des collectivités locales. Donc vous êtes complètement hors sujet et pour ma part je ne participerai pas à ce vote.

Mme Nicole WEINMAN : Monsieur le Maire, je découvre comme tous les confrères le projet de motion. On sait les uns et les autres tous les problèmes rencontrés par des villes comme Strasbourg et Grenoble qui avaient fait bien avant le choix de ces modes de transport. Donc on se dit quelque part que dans une période, c'est vrai, d'économie un petit peu sensible, le fait qu'on diffère des crédits n'est peut-être pas forcément un mauvais choix. Ensuite, je voudrais vous rappeler que je me souviens parfaitement, lors des discussions de PDU, M. RÉGNIER, qui était à l'époque responsable des transports sous M. SCHWINT, nous promettre que l'année suivante, donc en 2000, puisqu'on a voté le PDU en 1999, le tram-pneu serait là, ce qui faisait ironiser d'ailleurs vos amis actuels Verts et à l'époque le Gouvernement n'était pas de droite. Donc c'est un peu facile d'accuser le gouvernement actuel d'être à l'origine de la non réalisation de ces investissements. Je trouve en plus que cette motion mériterait d'être largement débattue au sein de l'agglomération puisque c'est l'agglomération qui en a la compétence, donc je ne vois pas pourquoi vous nous demandez de voter une motion là-dessus ce soir et pour ma part, je m'abstiendrai aussi.

Mme Corinne TISSIER : Je crois que parler de démagogie en associant les problèmes de cet été et la situation actuelle est peut-être quand même un petit peu exagéré parce qu'on sait très bien que les problèmes de pollution sont liés majoritairement à la voiture, c'est à peu près 60 %, donc continuer dans le tout automobile n'arrangera certainement pas les choses. D'autre part, quand vous parlez de crédits différés, ce qui nous inquiète c'est que la suppression a eu lieu, donc on n'a pas eu de crédits en 2003 alors qu'on les attendait et qu'en 2004 il n'y a toujours rien, donc jusqu'à présent il n'est pas question de différer mais de supprimer.

Mme Françoise BRANGET : Je comprends effectivement que la suppression de cette ligne budgétaire soit désastreuse pour tous les projets, pour les investissements dans les villes en matière de transport mais cette ligne budgétaire avait été inscrite à la loi de finances tout simplement parce qu'elle voulait inciter, justement, le développement du transport en commun. Il y a eu un tel développement, un tel succès, que les projets se sont développés dans de nombreuses villes, vous parliez de Bordeaux tout à l'heure, on est bien d'accord, mais effectivement toutes les villes se sont ruées sur ces crédits, sur cette manne. Malheureusement les projets sont devenus très très nombreux, l'Etat n'a pas la compétence du transport public et a décidé de supprimer cette ligne budgétaire parce que ces crédits auraient été divisés en de trop petites enveloppes et ne justifiaient plus qu'on puisse les attribuer... Donc effectivement l'Etat a quand même des arbitrages à faire, vous le savez, la période n'est pas facile, il dépense 20 % de plus que son budget, il va bien falloir arbitrer et faire des réductions de budget.

M. LE MAIRE : C'est pour ça qu'on baisse l'impôt sur les plus fortunés dans ce pays.

Mme Françoise BRANGET : On ne va pas rentrer dans ce débat-là.

M. LE MAIRE : Mais moi, je vous le dis. Attendez, il faut que chacun prenne ses responsabilités !

Mme Françoise BRANGET : Eh bien justement, puisque vous voulez parler de l'impôt, on va en parler parce qu'autant que je me souviens, dans le programme de M. JOSPIN, il y avait une réduction d'impôt qui était assez conséquente. Donc aujourd'hui on tire à vue sur les réductions faites par M. CHIRAC mais je crois qu'il y avait une réduction d'impôt qui était prévue, de l'ordre de 18 millions...

M. LE MAIRE : JOSPIN n'a malheureusement jamais été Président de la République.

Mme Françoise BRANGET : Oui, mais il avait un programme que vous vouliez appliquer, vous l'auriez appliqué de la même façon, vous auriez fait les arbitrages de la même façon...

M. LE MAIRE : Certainement pas !

Mme Françoise BRANGET : On est dans une période économique difficile, nous le savons tous, il faut un petit peu arrêter effectivement de faire de la démagogie comme dit Pascal.

M. LE MAIRE : Que vous soyez ennuyée pour répondre... je le comprends, je vous lirai après les réactions de vos amis maires, vous verrez que eux sont beaucoup plus sensibles et beaucoup plus réalistes et qu'il y a des moments où il faut mettre ses convictions personnelles dans sa poche pour défendre l'intérêt général. Je vais vous laisser vous exprimer par rapport à ça et je vous dirai ce qu'en dit le sénateur-maire de Saint-Etienne ou les maires de Strasbourg, de Bordeaux ou de Toulouse. Non, vous n'êtes pas d'accord puisque vous êtes en train de dire qu'on ne peut pas faire autrement. Monsieur LAMBERT vous avez la parole et vous seul.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, je m'associe aux réflexions de mes collègues. Je ne voterai pas cette motion et peut-être pas les autres parce qu'une motion est un acte important dans la vie municipale. On doit être en mesure de pouvoir à la fois la travailler pour y apporter éventuellement des amendements. Ne sachant pas ce que dit le règlement intérieur, est-ce qu'il serait possible d'obtenir ces motions une semaine au mieux avant le conseil municipal pour qu'on puisse les travailler et les construire et éventuellement les modifier en séance ?

M. LE MAIRE : Le règlement intérieur prévoit que tout membre du Conseil peut, par écrit, déposer des vœux ou motions avant le début de la séance. Ces vœux ou motions sont mis aux voix en fin de séance. Il ne faut pas chercher des chemins de fuite, je m'attendais bien à ce type de réaction.

M. Jean-Claude ROY : Je voulais dire que ce texte était un texte équilibré, qu'il repose sur l'application de deux lois, la loi sur l'air qui impose aux communautés comme la nôtre et aux villes comme la nôtre de mettre en place un Plan de Déplacements Urbains, qui est conforté par une loi nouvelle, la loi SRU. C'est bien dans ce cadre-là que se situe donc cette motion, rappeler qu'il y a une loi, que cette loi est applicable et que l'Etat ne peut pas se désengager par rapport à ce qu'il est censé appliquer. Dire aussi pour le PDU, bien au-delà d'un projet de TCSP dont l'étude commence sur la communauté, bien au-delà la Ville de Besançon a une ligne budgétaire dans le PPI d'un million d'euros par an pour des aménagements qui intéressent la ville, bien au-delà du TCSP, des aménagements de voirie, des priorités de carrefours à feux, des personnes à mobilité réduite, des pistes cyclables, des secteurs piétonniers etc. C'est un texte qui est équilibré parce qu'il dit en substance qu'on ne peut pas à la fois appeler à la vigilance, au respect et à la sécurité routière et en même temps ne plus soutenir ses engagements par rapport aux aménagements que je viens de citer d'une part et aux engagements qui favorisent des études et la promotion et la mise en œuvre de transports publics performants modernes.

M. Éric ALAUZET : Je ne crois pas que vous deviez prendre prétexte du fait que cette motion s'est voulue volontairement globale en évoquant la canicule, en évoquant les personnes âgées, en évoquant la sécurité, pour échapper au débat de fond. Moi j'aurais aimé que vous vous prononciez sur le débat de fond. Je comprends que vous soyez embarrassés par une telle motion mais c'est quand même mieux de se prononcer sur le fond. Quand on parle de l'effet de serre, de changement climatique, on sait que les transports représentent l'essentiel de cette problématique. Donc si on parlait sérieusement de l'effet de serre, si la maison brûle réellement, je crois que sur cette question de transport on doit être extrêmement vigilant et extrêmement volontariste et je regrette vraiment cette motion qui nous met vraiment dans l'embarras pour le coup, parce que je ne sais pas comment on va se sortir de ça. Et puis c'est quand même une compétence de l'Etat, si, bien sûr. Le schéma de transport collectif affiche deux orientations principales, pas cinquante, deux. La première c'est le transport des marchandises à l'échelle française et

européenne, ça c'est un enjeu majeur, c'est le développement du ferroutage, et la deuxième c'est le développement des transports publics dans les agglomérations. Donc on est vraiment en complète cohérence avec les orientations nationales. Vous vous extrayez du débat parce que la question vous embarrasse, que vous savez bien que sur le fond c'est un problème important, vous ne pouvez pas le penser autrement. Ça vous embête de voter, vous ne votez pas.

Mme Claire CASENOVE : Je ne participerai pas au vote non plus parce que je trouve que cette motion a un petit côté tartuffe quand même. Au cours de la même séance du conseil municipal, on s'apprête à accueillir à bras ouverts le Tour de France avec ses 155 camions énormes qui vont polluer, je suppose...

M. LE MAIRE : Il y a beaucoup de vélos aussi, ça compense !

Mme Claire CASENOVE : Ah oui (rires) ! Je dis que la lutte contre la pollution c'est l'affaire de tous et c'est l'affaire de chacun, ce n'est pas uniquement une question de budget. J'ai constaté que les transports publics bisontins sont bien souvent sous-utilisés, alors quand vous viendrez tous au conseil municipal à pied ou en transport en commun, à ce moment-là je voterai vos motions et donner des leçons c'est bien, mais donner l'exemple c'est mieux.

M. LE MAIRE : Je ne veux même pas répondre. Je comprends bien que vous êtes ennuyé car à votre place je le serais.

M. Pascal BONNET : Je voudrais répondre un peu à Éric ALAUZET aussi. On n'est pas nous ici, ni d'ailleurs le Gouvernement, dans la négation de réalités et d'obligations pour sauver la planète et l'évolution vers un meilleur transport public. Concrètement, ce qui se passe, c'est que cette année il y a des contraintes budgétaires et des choix politiques et certaines choses sont reportées. Comme l'a dit Françoise BRANGET, en plus il y a eu beaucoup de demandes, il y a besoin de beaucoup d'argent, il y a une réflexion et le Gouvernement a quand même le droit de réfléchir et de remettre en question certaines choses sans remettre en question l'ensemble. On ne nie pas certaines réalités ; on dit simplement que ce n'est pas parce que cette année il y a des reports de crédits, tant sur le plan local pour le TCSP que sur un plan plus général, que certaines politiques sont abandonnées, il ne faut pas exagérer.

M. LE MAIRE : Je vais conclure. Ce débat est clos. Je veux dire que je regrette que vous ne puissiez pas prendre part au vote. Et tout cas, demain je vais remettre cette motion qui sera votée, j'en suis persuadé, à M. DE ROBIEN qui vient au congrès national de l'UNOSTRA. Je regrette vraiment qu'il n'y ait pas l'unanimité par rapport à ce débat-là. Lundi 22 septembre, ce n'est pas vieux, devant une centaine d'élus de la Loire, Michel THIOILLIERE, maire et sénateur UMP s'est déclaré outré par le projet du Gouvernement. Je le cite : «à l'heure où l'on tente de sauver le constructeur ferroviaire Alstom, où l'on veut baisser le niveau de pollution et réduire le trafic automobile dans les villes, c'est une façon insupportable de traiter les collectivités locales». M. THIOILLIERE, Sénateur UMP. Mme Fabienne KELLER, maire UMP, a lu à son conseil municipal une lettre de protestations qu'elle a adressée au Premier Ministre. Si demain, comme je l'espère, les députés UMP font revenir le Gouvernement là-dessus, vous n'allez pas avoir l'air bien malin, permettez-moi de vous le dire aimablement. Et il est dommage que le groupe UMP de notre ville soit moins clairvoyant que le groupe UMP de Strasbourg, de Toulouse, de Bordeaux, et dans la quasi totalité des grandes villes de France dirigées par la droite, où les élus ont manifesté leur inquiétude -je le sais comme membre de l'Association des Maires des Grandes Villes de France-. C'est unanime, l'ensemble des maires des grandes villes de France font prendre des motions de ce type. Je prends acte que vous ne souhaitez pas vous associer à nous, c'est votre responsabilité. Je pense que c'est aussi un problème un peu incohérent, vous citez souvent le Président de la République et vous avez raison, mais quand on met en grande cause nationale la sécurité routière, à juste titre, que des avancées ont été faites et que l'on supprime dans nos villes, à Besançon et ce n'est

même pas à l'agglomération, la mise avec tous les crédits PDU, tout ce qui est pistes cyclables, aménagements, tout ce qui était prévu, ce million qui était prévu ici sur Besançon, moi je crois que vous n'êtes pas très cohérents. Il y a deux solutions pour remédier à cela, ou l'on peut augmenter les impôts ou alors on s'adapte, on verra. Mais moi je crois très honnêtement qu'on ne gagne jamais à être -je vous l'ai d'ailleurs déjà dit à plusieurs reprises- systématiquement contre, on gagne quelquefois à être pour, et on ne gagne jamais à toujours soutenir, à être des inconditionnels. Lorsque j'étais encore parlementaire où il y avait un gouvernement de gauche, à plusieurs reprises et assez souvent, je n'étais pas d'accord, je le disais.

Je remettrai donc cette motion demain à M. DE ROBIEN».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 29 octobre 2003.